

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BH - OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Filiale de la Banque de l'Habitat
Siège social : Immeuble Mabrouka 4^e étage n°1 ongle rue 8000
et 11 avenue Khereddine Pacha 1002 Tunis

SICAV BH OBLIGATAIRE informe ses actionnaires en application de la décision de son assemblée générale ordinaire du 08 mai 2009, elle met en paiement au titre de l'exercice 2008 un dividende de :

4,464 Dt net par action

ce dividende est payable à partir de 13 mai 2009 aux guichets de la Banque de l'Habitat.

options :

il est réservé la faculté de réinvestir en actions SICAV BH OBLIGATAIRE le montant de ce dividende dès la mise en paiement dès la mise en paiement

pour de plus amples renseignements, veuillez contacter

SICAV BH OBLIGATAIRE : tél : 71 844 282
Fax : 71 841 635 / 849 169

Ou l'une des agences de la BH.